



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Utilisation des salles et équipements municipaux - Mise à jour et révision des tarifs

Date de convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Christine LANGELLIER, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Sophie TEXIER BEAUSSET à Catherine BAUBRI ; Sabrina THIBAUD à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : 2

Laurent FLAMENT ; Frédéric RASSE.

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20260709-2026_07_D14-DE
AR Préfecture le 13 juillet 2026
et par publication dématérialisée le 13 juillet 2026

**D14 - Utilisation des salles et équipements municipaux -
Mise à jour et révision des tarifs****Rapporteur : M. Philippe BARRIÈRE**

Par délibération du 1^{er} février 2018, le Conseil municipal a adopté les tarifs de location et les conditions d'utilisation des salles et équipements communaux. Ceux-ci n'ayant pas été revalorisés depuis, il convient donc de les mettre à jour.

Il est proposé une augmentation globale de 2 % des tarifs existants, à l'exception de la salle n° 2 des Bénédictines, pour laquelle les augmentations tarifaires varient entre 2 et 15 % suivant les situations.

Suite notamment à l'ouverture de la salle de spectacle Eden, à l'aménagement d'une salle de gymnastique en lieu et place de la salle polyvalente du Coi et à la gestion de la salle n° 3 des Bénédictines par le service Cap Séniors Solidarité, il est en outre nécessaire d'actualiser la liste des structures municipales mises à disposition.

Par ailleurs, il convient également d'actualiser la liste des équipements susceptibles d'être mis à disposition pour tenir compte des matériels réformés pour cause de vétusté et de ceux acquis afin de répondre à la demande des utilisateurs.

Enfin, conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les associations et partis politiques peuvent solliciter en période préélectorale l'usage de locaux et d'équipements communaux (vidéoprojecteur, écran de projection, sonorisation, etc) pour l'organisation de séances préparatoires ou de réunions publiques.

Il est proposé d'accorder à ces associations et aux partis politiques la gratuité de ces mises à disposition dans ce cadre.

La commission municipale « Affaires Générales » a émis un avis favorable sur ces propositions lors de sa réunion du lundi 29 juin 2026.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tableaux des tarifs des salles et équipements municipaux annexés à la présente délibération applicables à compter du 1^{er} août 2026 ;
- d'accepter la mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements communaux aux associations et partis politiques lors de chaque période préélectorale ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces décisions.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

A large, stylized blue ink signature is written over the text 'La Secrétaire de séance,'.

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES APPLICABLES AU 1er AOÛT 2026

	Association Loi de 1901 siège : St-Jean-d'Y			Personnes physiques ou Stés Commerciales St-Jean-d'Y			Organismes de formation et divers			Association Loi de 1901 Hors St-Jean-d'Y			Personnes physiques ou Stés commerciales Hors St-Jean-d'Y			CHARGES	
	1/2 journ.	journée	Caution	1/2 journ.	journée	Caution	1/2 journ.	journée	Caution	1/2 journ.	journée	Caution	1/2 journ.	journée	Caution	Hiver du 1er nov au 30 avril	Été du 1er mai au 31 oct
Salle municipale Aliénor d'Aquitaine (470 personnes)		location gratuite 4x/an, charges payantes. Au-delà, location : 118,00 € (charges incluses)	94 €	193 €	396 €	482 €				193 €	405 €	482 €	232 €	445 €	482 €	59 €	24 €
2018 (pour mémoire)		gratuit 4fois/an + charges (au-delà 116 € charges incluses)	92 €	189 €	388 €	473 €				189 €	397 €	473 €	227 €	436 €	473 €	58 €	24 €
Auditorium de la Fondation (99 pers assises)		Location gratuite charges payantes	94 €	87 €	162 €	193 €				97 €	170 €	189 €	113 €	210 €	189 €	34 €	15 €
2018 (pour mémoire)		gratuit + charges	92 €	85 €	159 €	189 €				95 €	167 €	185 €	111 €	206 €	185 €	33 €	15 €
Bénédictines salle n° 1 (12 pers assises)		gratuit	/	34 €	51 €	97 €	34 €	49 €	97 €	35 €	52 €	97 €	43 €	66 €	97 €	/	/
2018 (pour mémoire)		gratuit	/	33 €	50 €	95 €	33 €	48 €	95 €	34 €	51 €	95 €	42 €	65 €	95 €	/	/
Bénédictines salle n° 2 (20 pers assises)		gratuit	/	37 €	56 €	97 €	37 €	54 €	97 €	39 €	59 €	97 €	48 €	75 €	97 €	/	/
2018 (pour mémoire)		gratuit	/	32 €	49 €	93 €	32 €	47 €	93 €	34 €	51 €	95 €	42 €	65 €	95 €	/	/
Gare routière salle n° 1 (15 pers assises)		gratuit	/	34 €	51 €	97 €				35 €	52 €	97 €	43 €	66 €	97 €	/	/
2018 (pour mémoire)		gratuit	/	33 €	50 €	95 €				34 €	51 €	95 €	42 €	65 €	95 €	/	/
Gare routière salle n° 2 (15 pers assises)		gratuit	/	34 €	51 €	97 €				35 €	52 €	97 €	43 €	66 €	97 €	/	/
2018 (pour mémoire)		gratuit	/	33 €	50 €	95 €				34 €	51 €	95 €	42 €	65 €	95 €	/	/
Gare routière salle n° 2 (15 pers assises)		gratuit	/	34 €	51 €	97 €				35 €	52 €	97 €	43 €	66 €	97 €	/	/
2018 (pour mémoire)		gratuit	/	33 €	50 €	95 €				34 €	51 €	95 €	42 €	65 €	95 €	/	/

TARIFS DE LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1er AOÛT 2026
MANIFESTATIONS UNIQUEMENT SUR SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DÉSIGNATION	ASSOCIATIONS ÉCOLES St-Jean-d'Angély	TOUTES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES	Ancien tarif	ASSOCIATIONS HORS St-Jean-d'Angély	Ancien tarif	OBSERVATIONS
<u>MATÉRIELS</u>						
Barrières	Gratuit	1,51 €	1,48 €	1,51 €	1,48 €	
Chaises	Gratuit	0,42 €	0,41 €	0,42 €	0,41 €	
Bancs (4 pers)	Gratuit	1,10 €	nouveau	1,00 €	nouveau	
Tables (6/8 pers)	Gratuit	3,37 €	3,30 €	3,30 €	3,24 €	
manges-debout (4 pers)	Gratuit	2,00 €	nouveau	1,80 €	nouveau	
Panneaux d'expo	Gratuit	1,62 €	1,59 €	1,62 €	1,59 €	
Grilles caddies	Gratuit	2,16 €	2,12 €	2,16 €	2,12 €	
Grandes estrades 1,50m x 1,50m x 0,40m	Gratuit	1,62 €	1,59 €	1,62 €	1,59 €	
Petites estrades 1,00m x 1,00m x 0,20m	Gratuit	108,24 €	106,12 €	108,24 €	106,12 €	Montage assuré par les agents municipaux
Petit podium 5m x 5m	Gratuit	234,60 €	230,00 €	234,60 €	230,00 €	Montage assuré par les agents municipaux
Tivolis 8m x 5 m	Gratuit	52,73 €	51,70 €	52,73 €	50,70 €	
Stands abri-vite 3m x 3m	Gratuit	35,19 €	34,50 €	34,48 €	33,80 €	Livraison assurée par les agents municipaux
Chalets bois pliables 3m x 2m	Gratuit					
<u>SONORISATION</u>						
Sonorisation mobile sur batterie	Gratuit	165,55 €	162,30 €	162,30 €	159,12 €	
<u>AUDIO-VISUEL</u>						
Petit écran 1,76m x 1,76m	Gratuit	7,43 €	7,28 €	7,43 €	7,28 €	À retirer à la Maison du Vivre Ensemble
Grand écran 3m x 2m	Gratuit	54,12 €	53,06 €	54,12 €	53,06 €	Montage assuré par les agents municipaux
Vidéo-projecteur	Gratuit	97,42 €	95,51 €	86,81 €	85,11 €	À retirer à la Maison du Vivre Ensemble